

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Membres en
exercice : 27

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Bernard BERTON - Elisabeth BAUDOUIN

GELANNES : Richard BEGON - Gérard BOILLOD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Michel LAMY - Marie-Claire FLORET - Francis STEVENNE – Valérie NOBLET – Jean BOTELLA - Elisabeth PARIAT (à partir de la question n°18-113)

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE – Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Eric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Jacques BEAUJEAN (à partir de la question n°18-115) - Martine JUTAND-MORIN - Jérôme BONNEFOI (à partir de la question n°18-108) - France COLIN - David FARIA – Dominique BEAUJEAN - Richard RENAUT – Annie ROUSSEAU - Pierre MATHIEU - Béatrice BERGERON

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Philippe VAJOU

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Elisabeth PARIAT (jusqu'à la question n°18-112) représentée par Michel LAMY

EXCUSES NON-REPRESENTES : Jacques BEAUJEAN (jusqu'à la question n°18-114) - Jérôme BONNEFOI (jusqu'à la question n°18-107) - Jean-Patrick VERNET

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Désigné Madame ROUSSEAU Annie comme Secrétaire de Séance.

18.102 DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDEES PAR LES MAIRES DE ROMILLY-SUR-SEINE ET MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE - ANNEE 2019 - AVIS

RAPPORTEUR : Valérie NOBLET

Emis, à la majorité (2 votes contre : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), un avis favorable à la sollicitation de la Ville de Romilly-sur-Seine pour fixer au nombre de 12 les ouvertures dominicales des établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de Romilly-sur-Seine selon le calendrier suivant :

Dimanche 13 janvier 2019
Dimanche 3 mars 2019
Dimanche 30 juin 2019
Dimanche 7 juillet 2019
Dimanche 1er septembre 2019
Dimanche 6 octobre 2019
Dimanche 24 novembre 2019
Dimanche 1^{er} décembre 2019
Dimanche 8 décembre 2019
Dimanche 15 décembre 2019
Dimanche 22 décembre 2019
Dimanche 29 décembre 2019

Emis un avis favorable à la sollicitation de la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse pour fixer au nombre de 12 les ouvertures dominicales des établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse selon le calendrier suivant :

Dimanche 13 janvier 2019
Dimanche 20 janvier 2019
Dimanche 16 juin 2019
Dimanche 30 juin 2019
Dimanche 07 juillet 2019
Dimanche 01 septembre 2019
Dimanche 24 novembre 2019
Dimanche 01 décembre 2019
Dimanche 08 décembre 2019
Dimanche 15 décembre 2019
Dimanche 22 décembre 2019
Dimanche 29 décembre 2019.

18.103 MOTION EN VUE DE SOULIGNER ET DÉFENDRE LE RÔLE DE LA MISSION LOCALE DU NORD-OUEST AUBOIS EN TANT QU'ACTEUR LOCAL INCONTOURNABLE

Rapporteur : Annie ROUSSEAU

Déploré la méthode, à l'unanimité, employée confirmant ainsi l'éloignement de l'Etat par rapport à ses territoires,
S'est opposé à toute expérimentation de fusion avec Pôle Emploi,

Manifesté sa solidarité concrète à toutes les Missions Locales qui interviennent sans relâche pour soutenir les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

18.104 RELAIS INTERCOMMUNAL DES ASSISTANTES MATERNELLES - RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018/2021

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Autorisé, à l'unanimité, le Président à signer le futur Contrat Enfance Jeunesse ainsi que d'éventuels avenants pouvant intervenir en cours de contrat.

18.105 CENTRE DE VACANCES « LES AMBERTS » A GERAUDOT – LOCATION A LA JOURNEE – DETERMINATION DES CONDITIONS TARIFAIRES

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Décidé, à l'unanimité, de fixer, le tarif à **150 €**, pour une location à la journée du Centre de Vacances les Amberts, 43, rue du Fort Saint Georges - GERAUDOT (10220).

Décidé de fixer, le tarif du forfait ménage pour une location à la journée à **75 €**.

18.106 CENTRE DE VACANCES « LES AMBERTS » A GERAUDOT – CLASSES DE DECOUVERTE – DETERMINATION DES CONDITIONS TARIFAIRES POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Décidé, à l'unanimité de fixer, pour les classes de découverte 2019 au Centre de Vacances les Amberts à Géraudot, le tarif de **14 € par personne / par nuitée avec une gratuité pour le personnel d'encadrement**.

18.107 CENTRE DE VACANCES « LES AMBERTS » A GERAUDOT – ORGANISATION DES SEJOURS D'ETE – DETERMINATION DES CONDITIONS TARIFAIRES POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Décidé, à l'unanimité, de fixer, les dates des séjours au Centre de Vacances «les Amberts» à Géraudot pour l'été 2019 :

- du 8 au 13 juillet 2019, pour les 6/11 ans
- du 15 au 20 juillet 2019, pour les 7/12 ans
- du 22 au 27 juillet 2019, pour les 9/13 ans
- du 29 juillet au 3 août 2019, pour les 12/16 ans.

Décidé de fixer, pour les séjours au Centre de Vacances «les Amberts» à Géraudot de l'été 2019, les conditions tarifaires suivantes :

- | | |
|--------------------|--------|
| - Territoire CCPRS | 178 €, |
| - Extérieurs | 278 €. |

18.108

SERVICE DE TRANSPORT INTERCOMMUNAL DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE – ARRÊT DU SERVICE

RAPPORTEUR : Serge GRÉGOIRE

Emis, à la majorité (2 votes contre : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), un avis favorable à l'arrêt du service de Transport Intercommunal des Portes de Romilly-sur-Seine, à compter du 15 décembre 2018, date de fin du marché actuel passé avec la société Transdev.

Emis un avis favorable à la non-poursuite du projet d'aménagement des arrêts de cars desservis par le réseau TIPRY.

Autorisé le Président à déclarer sans suite la consultation relative aux travaux d'aménagements des arrêts de cars lancée le 20 août 2018.

Dit que les fonds sollicités au titre de la DSIL et de la DETR pour le projet d'aménagement des arrêts de cars ne seront en conséquence pas mobilisés.

18.109

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE D'ACTIVITES ECONOMIQUES ALFRED BALLANTIER

Rapporteur : Jérôme BONNEFOI

Validé, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur du Centre d'Activités Economiques Alfred BALLANTIER,

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé du développement économique et de l'aménagement du territoire à signer tous les documents afférant à cette opération,

Précisé que le règlement intérieur du Centre d'Activités Economiques Alfred BALLANTIER sera immédiatement opposable aux locataires et aux usagers.

18.110

PARC D'ACTIVITES AEROMIA - REGULARISATION PAR ACTE AUTHENTIQUE D'UNE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Rapporteur : Jérôme BONNEFOI

Confirmé, à l'unanimité, la convention de servitude n°DA23/007113 du 8 juillet 2016 de 3 mètres de large sur une longueur totale de 14 mètres, sur la parcelle AM n°71 pour le passage d'une ligne électrique souterraine Basse Tension (400 Volts) concernant une canalisation souterraine avec la pose d'un coffret en limite de propriété pour le raccordement du Bâtiment B,

Autorisé l'encaissement de l'indemnité forfaitaire de vingt euros (20€) à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de la servitude,

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé du développement économique et de l'aménagement du territoire à signer l'acte notarié à établir ainsi que tous les documents y afférents,

Précisé que la recette sera imputée au Budget annexe « Zones d'Activités Economiques, 2^{ème} tranche ».

18.111 **POLE D'ECHANGE MULTIMODAL – PARKING DE LA GARE – EXTENSION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEA A HAUTEUR DE 70% DU MONTANT HT DES TRAVAUX**

Rapporteur : Michel LAMY

Demandé, à l'unanimité, au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Vice-Président.

S'est engagé à verser un fonds de concours au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 75.600,00 Euros HT.

S'est engagé à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

Demandé au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

Précisé que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Communauté de Communes, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

18.112 **POLE D'ECHANGE MULTIMODAL – PARKING DE LA GARE – CONVENTION DE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PRIVE INTERCOMMUNAL AVEC ENEDIS – AUTORISATION DE SIGNER**

Rapporteur : Michel LAMY

Approuvé, à l'unanimité, la présente convention de servitude pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine (réseau HTA 20KV) sur les parcelles BK 362 et BK 363 situées sur Romilly-sur-Seine et appartenant à la Communauté de Communes.

Accepté à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux supportés par la CCPRS, le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 210 Euros (Deux cent dix Euros).

Autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

18.113 **EX-AERODROME – MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES -
CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS POUR LES
ANNES 2019 A 2021 – AUTORISATION DE SIGNER**

Rapporteur : Michel LAMY

Approuvé, à l'unanimité, la convention pour la gestion et le suivi des dépendances vertes et habitats compensatoires de l'ancien aérodrome à intervenir entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Pris acte du coût total de cette convention de suivi sur 3 ans, soit **11 960 € TTC** (100% à la charge de la CCPRS) ventilés comme suit :

- 3 640 € TTC en 2019,
- 4 680 € TTC en 2020,
- 3 640 € TTC en 2021.

Autorisé le Président ou son représentant à signer la convention définitive ainsi que tous les avenants y afférant;

Dit que les crédits nécessaires seront à prévoir aux Budgets Primitifs 2019, 2020 et 2021.

18.114 **CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DU MOBILIER USAGE AVEC ECO-MOBILIER POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA) EN DECHETERIE INTERCOMMUNALE - AUTORISATION DE SIGNER**

Rapporteur : Bernard BERTON

Autorisé, à l'unanimité, le Président, ou son représentant par délégation, à signer le Contrat Territorial pour le mobilier usagé en déchèterie intercommunale de Romilly-sur-Seine.

18.115 **DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018**

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité, (2 abstentions : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON) la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2018, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : -9 675,00 €
- Pour la section d'Investissement : 130 013, 00 €

18.116 **DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » DE L'EXERCICE 2018 – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE FAITE PAR LE BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité, (2 abstentions : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON), la décision modificative n°2 du budget annexe « Zones d'Activités » de l'exercice 2018, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 399 914,00 €
- Pour la section d'Investissement : 199 914,00 €

Décidé de rembourser la totalité de l'avance faite, soit 74 781,88 €, par le budget principal lors de l'exercice 2017 sachant que les crédits ont été prévus au Budget Primitif.

18.117 **DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE DE L'EXERCICE 2018**

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité, (2 abstentions : Pierre MATHIEU et Béatrice BERGERON) la décision modificative n°3 du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » de l'exercice 2018, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 16 122,00 €
- Pour la section d'Investissement : 600,00€

18.118 **DECISION MODIFICATIVE N°3 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE » – EXERCICE 2018**

Rapporteur : Bernard BERTON

Approuvé, à l'unanimité, les ajustements des autorisations de programmes du budget principal et du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique ».

18.119 **ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPRS POUR UN MONTANT DE 178,66 EUROS SUR L'EXERCICE 2018**

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, au vu des motifs soulevés par Monsieur le Trésorier de ROMILLY-SUR-SEINE, comptable de la Communauté de Communes, d'admettre en non-valeur divers produits irrécouvrables pour un montant global de 178,66 € - centre soixante-dix-huit euros et soixante-six centimes - concernant des titres de recettes émis sur le budget principal de la CCPRS au cours des exercices 2014 à 2016.

Précisé que le détail de ces produits figure dans les états joints en annexe à la présente délibération.

18.120 **DISPOSITIONS BUDGETAIRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, d'ouvrir en section de fonctionnement les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année 2018 pour les budgets Principal, Zones d'Activités, Bâtiments à Vocation Économique.

Autorisé, avant le vote du Budget Primitif 2019, l'engagement de dépenses d'investissement correspondant à 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2018

18.121 ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, que l'« Aire d'accueil des gens du voyage » soit assujettie à la TVA (au taux légal en vigueur), au sein du budget principal de la CCPRS, pour la gestion de l'activité de location d'aires d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} janvier 2019.

18.122 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE ROMILLY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE – DETERMINATION DES TARIFS RELATIFS A L'OCCUPATION DE L'AIRE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2019

Rapporteur : Richard BEGON

Décidé, à l'unanimité, de fixer les tarifs d'occupation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage, à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

TARIFICATION APPLICABLE POUR L'OCCUPATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

DEPOT DE GARANTIE (encaissé lors de l'entrée sur l'aire et rendue (tout ou partie) au départ)	154 € HT /Place
TARIF (nuitée) Compris pour 2 caravanes + 1 véhicule (paiement par avance)	2 € HT la Place
ELECTRICITE	0.15 € HT du KWh
EAU	5.10 € HT le m ³
TVA applicable selon le taux légal en vigueur	

Décidé, de modifier le règlement intérieur de l'aire d'accueil des Gens du Voyage tel qu'annexé à la présente délibération.

18.123

**OFFICE DE TOURISME DU NOGENTAIS ET DE LA VALLEE DE LA SEINE -
DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE**

Rapporteur : Richard BEGON

Décidé, à l'unanimité, des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués par scrutin secret.

Constaté qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte des résultats de l'élection du membre du Conseil d'Administration de l'OTNVS en plus du Président Monsieur Éric VUILLEMIN et du Vice-Président en charge du Tourisme Monsieur Richard BEGON, à savoir : Madame Marie-Claire FLORET.

18.124

**EX-AERODROME - AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES –
PROGRAMMATION DE QUATRE NOUVELLES TRANCHES DE TRAVAUX**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Approuvé, à l'unanimité, le lancement de 4 nouvelles tranches de travaux sur le Parc d'Activités Economiques dont la superficie totale s'étend sur 91 hectares ;

Décidé de valider le périmètre de l'aménagement du Parc d'Activités Economiques en 4 permis d'aménager comme suit :

- 3^{ème} tranche : 22 hectares environ
- 4^{ème} tranche : 20 hectares environ
- 5^{ème} tranche : 22 hectares environ
- 6^{ème} tranche : 27 hectares environ

Décidé de solliciter les financeurs pour cette opération, à savoir :

- L'Etat notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- L'Europe
- La Région Grand Est
- Le Conseil Départemental de l'Aube
- Et tout autre partenaire public, privé ou parapublic susceptible d'apporter son concours financier à cette opération.

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé du développement économique et de l'aménagement du territoire à engager toute démarche en vue de l'obtention des permis d'aménager et à signer tous les documents afférant à cette opération ;

Précisé que les dépenses et recettes seront imputées au Budget « Zone d'Activités Economiques 3^{ème} tranche, 4^{ème} tranche, 5^{ème} tranche ou 6^{ème} tranche ».

18.125 **EX-AERODROME - PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES - REALISATION DES TRAVAUX DE LA 4^{ème} TRANCHE - SOLLICITATION DES FINANCEURS**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé, à l'unanimité, de lancer 4^{ème} tranche du Parc d'Activités Economiques concernant les études, le diagnostic, la dépollution pyrotechnique, le diagnostic archéologique ainsi que les travaux de voirie et de viabilisation sur 196 378 m² desservis par une voirie de 485 mètres linéaires pour un montant de dépenses prévisionnel de 1 205 134€ HT ;

Décidé de solliciter les financeurs pour cette 4^{ème} tranche à savoir :

- L'Etat notamment au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 240 000€ et pour toutes autres dotations
- L'Europe
- La Région Grand Est
- Le Département de l'Aube
- Et tout autre partenaire public, privé ou para-public susceptible d'apporter son concours financier à cette opération.

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé du développement économique et de l'aménagement du territoire à signer tous les documents afférant à cette opération;

Précisé que les dépenses et recettes seront imputées au Budget « Zone d'Activités Economiques 4^{ème} tranche ».

18.126 **RIAM - REMPLACEMENT D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE ROMILLY SUR SEINE I**

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Décidé, à l'unanimité, d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Romilly sur Seine en vue de participer au financement **des travaux de réfection du réseau de chauffage et remplacement des radiateurs au centre petite enfance Picasso** à hauteur de **5 480 €**.

Autorisé le Président ou la Vice-Présidente à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

18.127 **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL VILLE ET CCPRS**

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Approuvé, à l'unanimité, la signature de la convention d'adhésion au service de santé au travail avec l'AMITR.

Autorisé Monsieur le Président ou son représentant par délégation à signer la présente convention.

Dit que les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

Rapporteur : Jérôme BONNEFOI

Demandé, à l'unanimité, que le centre de l'AFPA de Romilly-sur-Seine reste en activité afin de sauvegarder emplois et formations.

Demandé au Préfet de la Région Grand Est, ainsi qu'au Président du Conseil Régional de la Région Grand Est que soit organisée une table ronde dans l'une des collectivités directement concernées par la fermeture d'un centre de l'AFPA afin d'examiner toutes les pistes, tant en matière d'insertion, de formation que d'emploi, pour leur assurer un nouvel avenir.

Demandé que soient organisées, à Romilly-sur-Seine, des réunions trimestrielles sur l'insertion, la formation et l'emploi sous l'égide de Madame la Sous-Préfète de Nogent-sur-Seine et avec les différents acteurs des secteurs concernés afin de tirer le bilan des actions entreprises dans ces domaines

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE
ET PUBLIE LE**

Le Président,



Eric VUILLEMIN